

## BILLET DE

### l'opposition municipale

Il est facile de toujours dire non aux réformes sur les retraites. Avant et depuis la loi Fillon en 2003, rien n'a jamais été fait. Il faut cependant se poser les bonnes questions. Est-il incongru de remettre en cause un système établi en 1944 ? Est-il malvenu de dire qu'il faut travailler plus longtemps car il faut considérer que de 1944 à 2010 la durée de vie a considérablement augmenté ? N'est-il pas justifié au nom de l'équité sociale de remettre en cause les régimes spéciaux ? Est-il dérisoire dans notre pays de parler de capitalisation en même temps que de répartition ? La gauche voudrait faire croire que tout est possible sans rien changer ou presque, simplement en prélevant toujours plus sur les revenus et sur les capitaux ! 2030 c'est demain, c'est le départ à la retraite des enfants d'après baby boom et après que faire ? La grande différence entre 1944, 2010 et 2030 est la durée pendant laquelle nous serons à la retraite. Qui pourra financer ces retraites dans un pays où dans quelques années il y aura 40 % de personnes âgées et 20 % de jeunes ? Nous en convenons tous, taxer le revenu du capital peut être une piste mais que ce soit aujourd'hui ou demain, nous ne pourrions pas tout faire si nous restons dans la situation actuelle. Alors, arrêtons de critiquer et tentons une bonne fois de solutionner le problème, même si cela doit faire mal. Notre devoir de solidarité intergénérationnelle ne doit pas être de prendre uniquement en charge les retraites mais aussi ne pas laisser le problème et une dette trop lourde aux futures générations !

Liste «Énergies pour demain»

## BILLET DE

### la minorité municipale

Rares sont les villes qui ont une histoire aussi riche que la nôtre. Depuis Henri IV, fondateur du collège des jésuites aujourd'hui le Prytanée, notre ville a vu passer une quantité d'élèves dont certains illustres : Descartes, Jérôme le Royer de la Dauversière, Léo Delibes, etc.

Cette richesse intellectuelle, ces valeurs morales, ce concept de travail et d'humanisme sortis des murs de notre ville lui donne un aura hors du commun.

Alors oui, en fêtant la Henriade en juin dernier, on se sent fiers d'être Fléchois. Chacun a pu se remémorer son histoire, imaginer son avenir.

Puis juillet est là. Avec autant de soulagement que les enfants déposent leurs cartables, nous posons le poids des réunions, obligations et engagements de tout genre.

Mais pour notre canton, peu de repos puisque comme chaque année en août aura lieu notre comice agricole. Celui-ci attire un public nombreux et de tous âges. Pour certains cette manifestation permet de connaître et de comprendre la vie du monde rural, pour d'autres c'est le souvenir de la vie et du travail de leurs parents ou grands-parents.

En effet, la pomme de terre, la viande, le lait et le pain ne tombent pas du ciel ! Sans l'agriculture que serions-nous ?

Aussi sachons conserver toutes ces valeurs pour que dans notre ville les racines ne prennent pas dans du béton !

Que ce comice reste une grande fête. Félicitations à tous les participants et bénévoles qui vont œuvrer pendant ces deux jours. En attendant septembre, bonnes vacances à tous.

Liste «Oser le bon sens»

## BILLET DE

### la majorité municipale

Dès 1998, La Flèche s'est dotée d'un PPRI : plan de prévention du risque d'inondations. Notre ville fut, avec quelques autres du département, pionnière en ce domaine. Les dernières catastrophes en Vendée et dans le Var montrent la nécessité absolue de protéger les vies et les biens en ne faisant pas n'importe quoi.

Aujourd'hui, de nouveaux PPRI vont se mettre en place dans le cadre de la loi Barnier. Cette loi permet des financements d'État pour les collectivités et les particuliers qui investissent dans des ouvrages pour les premiers et des travaux pour les seconds, ceci dans le but de diminuer le nombre de sinistres.

Les communes comme La Flèche, qui ont mis en place leur PPRI il y a une dizaine d'années, sont pénalisées financièrement pour avoir été des précurseurs.

En effet, nous n'avons pas bénéficié du fond Barnier pour les travaux effectués (clapet Sainte-Colombe et ouvrage de décharge sous le remblai SNCF) et nous n'en bénéficierons pas pour d'autres dans l'avenir.

Suite à ces travaux d'amélioration, on pourrait penser que le PPRI pourrait être révisé mais l'État s'abrite derrière le code de l'environnement qui ne prévoit pas cette alternative dans l'immédiat. L'urbanisation de la rive gauche restera pénalisée encore longtemps.

Conclusion : faut-il être le dernier de la classe dans la mise en place de protections des populations face aux risques naturels pour se voir financer les travaux contre les inondations et espérer un assouplissement des règles suite à ces mêmes travaux ?

Liste «Vivre La Flèche»